

Les implications de la perception des impacts pour l'évaluation environnementale des différentes filières de production de l'électricité

Pierre SENÉCAL
Conseiller en environnement, Québec-Canada

Pierre SENÉCAL : M. Senécal a été formé en science politique à l'Université de Montréal et à l'Institut des études politiques de Paris, où il a obtenu sa scolarité de doctorat. Il a travaillé comme conseiller environnement (milieu humain) au siège social d'Hydro-Québec, de même que pour le compte d'Hydro-Québec International et du E-7 de 1980 à 2006. Il est spécialisé en évaluation des impacts sociaux et en relocalisation de populations dans le contexte des grands projets de barrages et des filières de production électrique (hydroélectrique, nucléaire, thermique, solaire), des projets de lignes de transport et de routes. Il a conçu, supervisé et réalisé ces types d'étude au Canada, au Proche-Orient et en Asie dans le cadre des phases de l'évaluation stratégique, d'avant-projet et de suivi de ces types d'infrastructure. Il a développé un standard en ÉIE (à titre de président d'un comité de l'ACNOR) et des méthodes d'évaluation des impacts environnementaux, humains et sociaux. Il a réalisé des études sur la perception de l'environnement et les valeurs environnementales. Il a complété un bilan global du complexe La Grande (secteur est) en collaboration avec les communautés crie. Il présidait l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts (AQEI) et l'Association internationale pour l'évaluation d'impacts (IAIA). Il a co-fondé le SIFÉE en collaboration avec divers partenaires québécois, français et africains. Il a participé à des projets de renforcement des capacités et d'aide humanitaire en Afrique de l'ouest et en Inde pour le compte du E-7. Il complète présentement une maîtrise en anthropologie (option archéologie) sur l'histoire des civilisations à l'Université de Montréal.

Résumé : Les filières de production électrique génèrent diverses gammes d'impacts qui sont largement spécifiques à chacune. Ces impacts sont évalués sur une base technique dans le contexte des études d'impacts mais également par les différentes catégories d'intervenants qui participent à l'ÉIE : les populations riveraines directement exposées aux impacts, les populations locales ou régionales qui peuvent également être affectées, les organismes qui participent à ce processus et même le public en général à l'échelle régionale, nationale ou internationale. Ces populations et les autres catégories d'intervenants évaluent ces impacts avant qu'ils ne surviennent, i.e. pendant l'ÉIE et lors des débats qui les accompagnent, puis au cours de la longue période pendant laquelle ils sont effectivement générés par les travaux et les infrastructures. Elles les évaluent au moyen de grilles d'interprétation qui conditionnent ce qu'il est désormais convenu d'appeler la « perception des impacts ». Ces perceptions, qu'il faut différencier des impacts évalués par les spécialistes, prennent la forme d'attentes ou d'appréhensions pendant la phase du débat public, puis d'impacts « perçus » après que ces impacts sont effectivement générés. Elles comportent de nombreuses incidences pour l'ÉIE, qu'il s'agisse des audiences, des débats publics et même des études d'impacts ou de suivi. Elles influent fortement sur ces dernières, particulièrement sur celles du milieu humain, sur le rapport d'audience et le processus de prise de décision – souvent de manière plus lourde que l'étude d'impact. Cette présentation vise à définir clairement le concept de perception des impacts dans ces différents contextes et à présenter les nombreuses formes qu'elle peut revêtir dans le cadre des projets dont les filières de production électrique font l'objet au cours de leurs phases successives. Elle expliquera comment ces perceptions peuvent conditionner, dans plusieurs cas, le degré d'intensité des impacts. Elle mettra enfin en relief le caractère parfois paradoxal des perceptions : conditionnées par le profil des populations et des organismes, ainsi que par différents facteurs (comme les médias), elles peuvent entraîner des impacts importants indépendamment des impacts générés par les travaux et les infrastructures ou même de la réalisation des projets eux-mêmes.